

FO SIGNE LES AVENANTS DE RÉVISION CSA/APLD POUR SÉCURISER **100%** DE LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS, MOBILISATION DES FONDS CHÔMAGE AU NOM DE LA SOLIDARITÉ !



Lundi 18 octobre 2021

Depuis plusieurs mois, les salariés du secteur automobile vivent au rythme et avec un nombre important de journées non travaillées (Activité Partielle de Longue Durée : APLD) à cause de la crise mondiale d'approvisionnement de semi-conducteurs (composants électroniques). Le Groupe Renault n'est pas épargné, et cela impacte également nos usines en France.

Dès la rentrée, FO avait alerté la direction qu'il était essentiel d'exploiter toutes les pistes pour tenir les engagements qui ont été pris dans l'accord CSA/APLD : **protéger le pouvoir d'achat en garantissant à 100% des salariés, 100% de leur rémunération.**

LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DE L'ACCORD CSA (Contrat de Solidarité et d'Avenir)

FO rappelle que les salariés contribuent à hauteur d'1 jour de CTI pour 5 jours chômés et proratisés en fonction du taux d'activité.

Certains salariés placés en APLD, ne disposent plus de jours dans leurs compteurs temps (CTI, CT, RC, UPA, CET ou CP) car ils ont consommé l'ensemble des droits de leurs compteurs.

Les « fonds de chômage »* mis en place en 2020 dans l'accord CSA 1 et en Juin 2011, seront mobilisés afin de maintenir la rémunération, à hauteur de 100%, des salariés qui auraient des compteurs temps insuffisants.

** En 2020, création d'un dispositif spécial de fonds de solidarité financé par le prélèvement d'un jour de CTI (Capital Temps Individuel) pour tous les salariés, afin de permettre 100% de la rémunération.*

Rappel concernant les mesures légales APLD : sans négociation la loi dit 70% du salaire brut et pas d'acquisition de jours de CTI/CTC durant les périodes chômées.

COMBATIFS, CONSTRUCTIFS, EFFICACES

Tél.: 06 83 53 88 97 - Mail: fo.central@renault.com
Téléchargez l'Appli FO RENAULT sur  et  ou par QR code :

